

**Demande de décision intersession du Conseil d'orientation
sur de nouvelles candidatures d'adhésion au Programme
19 octobre 2012**

Rappelant la décision 1.1.1 prise par le Conseil d'orientation lors de sa troisième réunion¹ :

1.1.1 Le Conseil se félicite de l'adhésion de nouveaux pays à la famille du Programme ONU-REDD, appelle les donateurs à fournir des financements suffisants et prie le secrétariat de diffuser les futures demandes d'adhésion au Programme ONU-REDD afin qu'elles soient approuvées par décision intersession, préalablement aux réunions du Conseil d'orientation.

Notant que, au cours des derniers mois, le Programme a reçu du Maroc et de la RDP lao des formulaires d'adhésion complétés.

Notant la section 1.1 du règlement intérieur et les directives opérationnelles du Programme ONU-REDD qui prévoient la possibilité pour le Conseil d'orientation de prendre des décisions entre deux réunions (processus décisionnel dit "intersession").

En réponse aux demandes d'adhésion au Programme ONU-REDD formulées par le Maroc et la RDP lao, les membres du Conseil d'orientation sont par la présente invités à approuver la proposition suivante :

Le Conseil approuve, selon la procédure d'approbation tacite, l'adhésion du Maroc et de la RDP lao en tant que partenaires du Programme ONU-REDD.

¹ La décision figure au compte-rendu de la troisième réunion du Conseil d'orientation, disponible à : http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=1233&Itemid=53